

Certification complémentaire FLS - Session 2019

Rapport de jury

Rappel

L'examen de la certification complémentaire permet à des enseignants stagiaires, titulaires, de valider des compétences professionnelles particulières ne relevant pas du champ de leur concours de recrutement. Son objectif est aussi de constituer un vivier de compétences pour des enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement. **La certification complémentaire FLS** atteste que l'enseignant peut prendre en charge des élèves allophones au sein d'une UPE2A ou d'une classe ordinaire.

Le texte de référence

Texte de référence Note de service n° 2004-175 du 19-10-2004 parue au bulletin officiel (BO) n° 39 du 28 octobre 2004.

La composition du jury

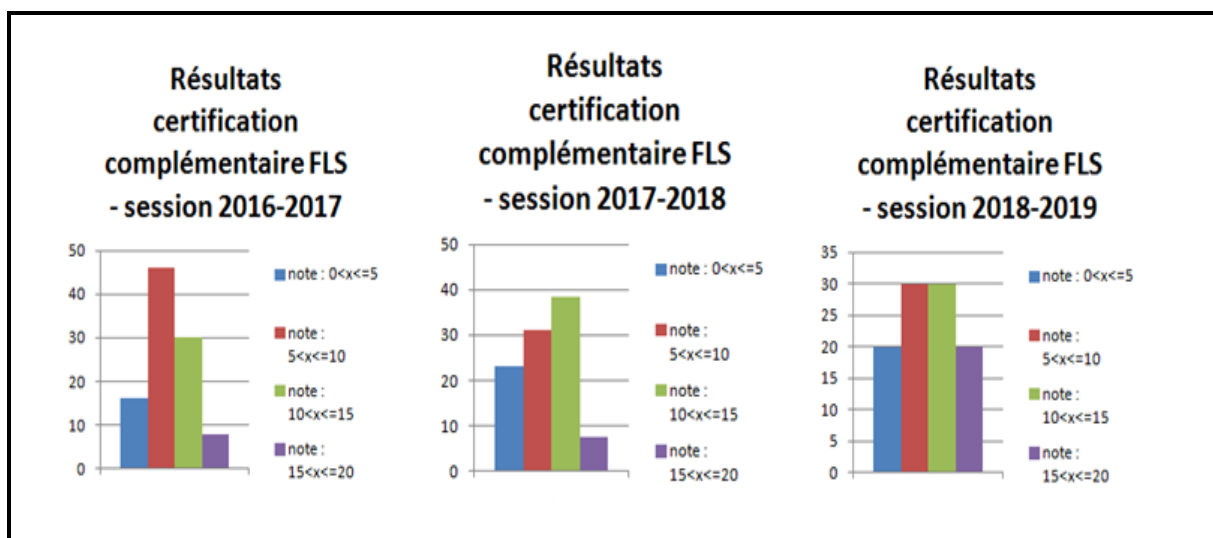
- Mme Catherine LE-CONTEL-LEGRAND, **IA-IPR Lettres** - Présidente du jury
- Mme Andrée STEPHENSON, **IEN CT du recteur** - pilotage académique du CASNAV de la Guyane
- Mme HO-CHOUNG-TEN Sandra, **coordination UPE2A-UPE2A NSA** - CASNAV de la Guyane
- Mme SCHOEN Marie-Pascale, **enseignante UPE2A premier degré**
- M.BITARD Gilles, **CPD FLS** - CASNAV de la Guyane

Le profil des candidats et l'analyse des résultats

Année de passation	Nombre de candidats du premier degré	Nombre de candidats du second degré	Nombre de candidats en poste en UPE2A (à titre provisoire en attente de certification)	Total inscrits
2018-2019	16	3	9	19
2017-2018	9	4	7	13
2016-2017	6	7	5	13

Il est à noter que 4 candidats ne se sont pas présentés.

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution en pourcentage des résultats sur les trois dernières sessions.



Les facteurs de réussite principaux

Le taux de réussite de cette année augmente par rapport aux années précédentes si l'on exclut les 4 absents puisqu'il est de 80% de réussite. Tous les personnels inscrits à titre provisoire en UPE2A et en attente de validation à la certification ont été validés à l'exception d'un professeur nouvellement affecté et n'ayant bénéficié que de peu de formation et de conseil dans le domaine du FLS.

Les deux tiers des personnels ayant réussi la certification ont suivi le parcours MAGISTERE mis en ligne et contextualisé par le CASNAV de la Guyane. On note une bonne connaissance théorique et du contexte de la plupart des candidats admis. Le fait d'être déjà en poste leur donne à la fois de l'assurance et une connaissance plus approfondie des attentes en termes d'apprentissage et les pratiques proposées et présentés par les candidats admis reflètent d'une adaptation de leur pratique au public visé (les EANA) et particulièrement des attendus au niveau de la construction d'un oral en continu. Les démarches de type actionnelle et communicative sont connues et mises en œuvre dans les pratiques.

En plus de la formation proposée par le CASNAV, une visite conseil d'une majorité des candidats est proposée depuis deux ans dans l'académie. Il semble que cette visite conseil profite aux candidats sur de nombreux points d'ordre institutionnel (prises en charge - modèle d'inclusion - suivi des

élèves). On relève une évolution du discours et des représentations vis-à-vis des élèves allophones entre le moment de la rédaction du rapport, la formation en ligne et la visite conseil. Ce changement de représentations peut s'expliquer soit par des savoirs en construction plus affinés au moment de l'épreuve montrant une volonté de s'impliquer auprès des EANA, soit par des stratégies au service de la réussite à l'examen. L'orientation des questions au moment de l'épreuve montre toutefois que bon nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure à 12 commencent à mettre en mots théoriques des pratiques de classe qu'ils expérimentent.

Il est à noter également que la connaissance du contexte guyanais et de la réalité linguistique sont mieux perçus et mieux appréhendés par les candidats en réussite à l'examen. Certaines pratiques effectives et des affichages de grammaire comparée, par exemple, ont été observés et construits avec les élèves lors des visites de classe avec une réflexion sur leur utilité.

On relève également que le nombre d'années de titularisation n'est pas le seul critère de réussite à l'examen puisque le jury valide des compétences construites dans un cadre qui peut être tout autre que celui de l'éducation nationale.

Les facteurs pouvant expliquer l'échec à l'examen

Sur les 20 % des candidats ayant échoué à la certification complémentaire FLS, la plupart ne sont pas en poste provisoire en UPE2A et ont en général un manque de recul par rapport à leur propre pratique de classe en classe "ordinaire". Ils présentent des expériences auprès des élèves qui ne relèvent pas spécifiquement des démarches attendues auprès des élèves allophones, mettent en avant une pédagogie de projet et active que l'on attend à l'école primaire dans les classes des cycles où ils exercent.

Ils n'ont en général pas pris le temps de se construire une première culture théorique et ont peu de connaissance sur les attendus en matière d'inclusion. Les motivations pour l'enseignement auprès des EANA dans des dispositifs spécifiques (UPE2A) demeurent en général très floues.

Les professeurs ayant échoué se sont peu investis dans la formation en ligne et ont peu sollicité l'équipe du CASNAV pour un apport théorique complémentaire. Ils ne connaissent donc pas les matériels spécifiques à l'apprentissage en classe d'UPE2A et sont peu au fait de la démarche actionnelle et du CECRL qui est pourtant un document de référence.

L'enseignement dans un contexte plurilingue comme la Guyane ne suffit pas à prétendre à l'obtention de la certification. Encore faut-il expérimenter des démarches propres au français de scolarisation par exemple.

Les quatre candidats qui ne se sont pas présentés à l'épreuve ont pour la plupart prévenu le conseiller du CASNAV de leur méconnaissance de l'épreuve et de ses finalités (enseigner en UPE2A).

Les principales attentes du jury

Parmi les compétences attendues déclinées dans la note de service n° 2004-175 du 16-10- 2004, et compte tenu du territoire, le jury reste sensible à la maîtrise des quelques compétences suivantes :

- la connaissance, l'expérience des manuels, leur adaptation, et la maîtrise des matériels disponibles au service des EANA, ainsi qu'une veille informatique régulière des sites spécialisés dans le domaine du FLS/FLS ;
- la connaissance et l'expérience des pratiques et des démarches pédagogiques pour les publics élèves allophones (capacité du candidat à organiser une séquence de langue étrangère ou une séquence de langue seconde pour des élèves débutants ou pour des élèves avancés avec notamment la mise en œuvre d'une démarche actionnelle) ;
- la connaissance des notes de service régissant l'accueil et la formation des élèves non-francophones et plus particulièrement la circulaire relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés ;
- la connaissance des divers aspects des programmes de l'école primaire, du collège et du lycée concernant la maîtrise de la langue dans tous les domaines et notamment dans les DNL, sachant que les candidats peuvent intervenir aussi bien dans le premier et le second degré et que des dispositifs spécifiques se mettent même en place au sein des lycées ;
- la connaissance des grandes familles de langue et des grands systèmes d'écriture, particulièrement la connaissance des langues de Guyane et des langues en Guyane en vue de construire une comparaison entre fait de langue en français et fait de langue dans la langue d'origine des élèves ;
- la capacité à évaluer les compétences des élèves (et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant pour ce faire : CECRL, socle commun de compétences, document d'aide à l'évaluation des élèves allophones proposé par EDUSCOL) ;
- la capacité à élaborer un projet pédagogique individualisé pour les élèves et à construire avec les collègues et la direction de son établissement une politique d'inclusion progressive dans une classe "ordinaire".
- les dispositifs pour un travail de coéducation avec les familles comme l'OEPRE par exemple.

En plus de toutes ces compétences propres à l'accueil des EANA, le jury appréciera :

- la capacité à prendre du recul par rapport à sa pratique et à mettre en perspective ses choix avec sa connaissance théorique des attendus ;
- la place dévolue à la littérature et à la construction d'une culture littéraire.

- la présentation de travaux d'élèves et d'expériences sous la forme numérique a été appréciée par le jury.

Les attentes du jury concernant le dossier

- Le soin et l'attention apportés à l'élaboration du dossier (pas plus de 5 pages). Il est rappelé que le dossier n'est pas évalué.

- Le dossier fournit au jury les éléments qui permettent de construire un entretien réflexif le jour de l'épreuve.

- Le jury rappelle que la présentation d'une expérience spécifique est attendue et qu'elle doit être soigneusement développée et analysée. Cette expérience peut être de plusieurs ordres (pratique de classe - élaboration d'un dispositif d'évaluation - participation à un groupe de recherche action - action de formation auprès d'EANA...).

- Le parcours professionnel, l'expérience en FLE/FLS, les formations reçues (continue ou universitaires) enrichissent les échanges entre le candidat et le jury.

- Les annexes se limitent à quelques documents pertinents exploités dans le rapport ;

- La capacité à concevoir un exposé construit, facilitant les échanges avec le jury, l'utilisation du numérique comme un apport à la réflexion.

Rapport rédigé par Gilles BITARD, CPD FLS, février 2019